

Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Christian GUERIN 33 rue de Verdun 28150 VOEVES s3-orleans@snepfusu.net
--	--	--

Déposé le 18 janv. 2021

***Le Monde de demain
commencera aujourd'hui,
... si nous agissons ensemble !***

CHALETTE PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Mardi 26 janvier :

**GRÈVE unitaire
dans l'éducation**



Uni-e-s et dynamiques
pour sortir des remous !

Judi 4 février :

Journée d'action interprofessionnelle

Christian Guérin
Secrétaire
académique

Tout d'abord tous nos meilleurs vœux. L'EPS, le Sport, l'Ecole, les Services Publics en ont bien besoin !

La crise sanitaire liée à l'épidémie du covid 19 que nous traversons est inédite et grave. Aussi met-elle en exergue la nécessité de satisfaire les besoins humains fondamentaux dans nos sociétés. Cette crise a permis de montrer l'importance de tous les services publics et l'engagement des personnels. Il en est ainsi du besoin manifeste de pratique physique, sportive et artistique (et culturelle).

Le SNEP-FSU promeut une conception humaniste des APSA et du sport et a pour cela organisé la semaine de l'EPS du 7 au 11 décembre sur tout le territoire. Il revendique le caractère obligatoire de l'EPS, en tant que discipline d'enseignement, de l'école à l'enseignement supérieur. Il défend le service public du sport et notamment le service public du sport scolaire du second degré. Il assure la défense, la promotion et la revalorisation de notre discipline. Il prend en charge la défense des intérêts matériels et moraux des personnels qu'il représente à la fois en tant que professeurs mais aussi en tant que fonctionnaires de l'Etat.

Or la situation met en évidence le besoin de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées les aggravent. Le budget qui a été voté est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. Pas de prise en compte de l'augmentation des effectifs, ni de la crise sanitaire, sociale, éducative. Alors que le nombre d'élèves par classe continue d'augmenter, le gouvernement poursuit la casse de l'Education par des suppres-

sions de postes. La revalorisation salariale que nous promettait Monsieur Blanquer laisse de côté 63% de la profession. Il est plus que temps d'exiger un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies par toutes et tous. L'intersyndicale de l'Education demande la mise en œuvre d'une autre politique éducative et appelle à la grève le 26 janvier.

Les conséquences sanitaires, économiques et sociales dues à la pandémie sont aggravées par des décisions gouvernementales désastreuses pour le monde du travail et la jeunesse : des aides multiples et des baisses d'impôts sans contreparties pour les grosses entreprises alors que bon nombre annoncent des licenciements et que leurs actionnaires continuent à toucher des dividendes importants ; une hausse du SMIC dérisoire ; le point d'indice des fonctionnaires toujours gelé ; un plan SEGUR (santé) qui n'est pas à la hauteur des besoins ; l'augmentation du chômage (surtout chez les jeunes)... d'où un mois de janvier de mobilisations syndicales : le 21 dans la santé, le 26 dans l'éducation, le 28 dans l'énergie. Toutes ces actions vont faire convergence pour une grande journée de mobilisations et de grève le 4 février.

Seules les organisations syndicales représentatives peuvent construire de tels mouvements d'explications, de propositions et d'action. Mais cela ne peut pas se faire sans le plus grand nombre. Pour la défense des personnels, des élèves, de la profession et du métier, pour construire un autre avenir à nos jeunes, le SNEP-FSU a besoin de syndiqués pour le rendre plus fort.

Porter au plus haut une autre vision de l'Ecole, de l'EPS et du sport mais aussi d'une autre société, c'est possible, ... si nous sommes rassemblés, unis et actifs !

Sommaire

<i>Edito</i>	P 2
<i>Grève éducation</i>	P 3
<i>Journée d'action interpro.</i>	P 4
<i>Dossier corpo</i>	P 5-6
<i>Rupture conventionnelle</i>	P 7
<i>Rencontre avec un député</i>	P 7
<i>Enquête EPS confinée</i>	P 7
<i>Se syndiquer au SNEP</i>	P 8

Plus d'élèves à la rentrée 2021 pour moins de professeurs

Les chiffres sont parlants. L'académie va accueillir pour la prochaine rentrée +1753 élèves (+496 en collège, +902 en lycée et +355 en LP).

Le rectorat affirme que la dotation est positive, mais il y a entourage. En fait, nous avons une augmentation des moyens d'enseignement de +18 ETP mais seulement ce sont -46 emplois compensés par +64 ETP en heures supplémentaires (environ +1152 HSA). Déjà que les enseignants

croulaient sous les heures sup, là ils vont être noyés !

Le rectorat considère que cette dotation permettra de poursuivre la réforme du lycée. Pourtant ce sont +902 lycéens qui sont attendus mais avec -622 heures/postes compensées par +227 HSA. Le SNEP-FSU avait dénoncé lors de l'annonce de cette réforme qu'elle aboutirait à moyen terme à des pertes de postes ! Nous y sommes.

En lycée professionnel, même approche avec +355 élèves

qui arrivent. Nous avons une perte de -377 heures/postes compensées par +494 HSA. Nous voyons bien les effets néfastes de la réforme des LP.

Nous pourrions croire que seuls les collègues s'en sortent. Avec +496 élèves, le rectorat octroie seulement +87 H/P et +426 HSA. Déjà que l'an dernier avec le nouveau mode de calcul de répartition des moyens, les établissements voyaient leurs effectifs par classe exploser pour arriver parfois à 30. Alors que cela va-t-il donner pour la rentrée ?

Bien sûr le SNEP avec les syndicats de la FSU vont œuvrer pour obtenir des moyens supplémentaires. Ce ne sont pas des HSA que nous voulons mais des moyens en personnels

d'où la campagne lancée par le SNEP-FSU d'un plan pluriannuel de +1500 postes de professeurs d'EPS aux concours.

Mais l'intervention des seuls syndicats ne peut suffire. Les équipes pédagogiques des établissements doivent, elles aussi, agir en commission pédagogique et au conseil d'administration. Les élèves ne doivent pas pâtir d'un manque d'ambition pour le système scolaire. Plus de moyens humains c'est plus de réussite scolaire et une diminution des inégalités.

Alors ensemble il est possible de réclamer des moyens pour une Ecole ambitieuse ! Commençons à le revendiquer en étant en grève le 26 / 01 !

**EN GRÈVE LE
26 JANVIER**

Philippe
Dechaud

Une autre politique éducative est possible ! Déconfinons nos revendications !

L'année 2020 a été particulièrement douloureuse pour les personnels de l'éducation nationale. Nous avons tou·te·s constaté dans nos établissements et écoles les défaillances sidérantes de notre administration sur la gestion de cette crise sanitaire :

- ◆ absence totale d'anticipation des protocoles à appliquer et des moyens à allouer,
- ◆ aucun recrutement pour aider les élèves en difficulté impactés,
- ◆ absence d'équipements pour le travail à distance,
- ◆ absence de masques, adéquats, fournis à tou·te·s (élèves comme personnels) par l'Education Nationale.

Nous sommes nombreux·ses à tenter de pallier individuellement ces défaillances structurelles, sous la pression continue de nos hiérarchies.

Dans ce contexte, le budget 2021 apparaît comme une véritable provocation supplémentaire avec, notamment dans notre académie, une accentuation des suppressions de postes à la rentrée prochaine (voir article ci-dessus).

La revalorisation, tant attendue par tous les personnels, sera dérisoire et ne concernera que 30 % d'entre eux. Parmi les autres, les précaires, dont notamment les AED et AESH, en sont les grands oubliés. De plus, le « Grenelle du Ministre » en cours de discussion, prévoit de modifier en profondeur le fonctionnement de l'Ecole, les missions et les statuts des personnels (la FSU, en protestation, a quitté ses travaux).

Seul le rapport de force massif, en passant notamment par la grève, permettra de renverser les politiques destructrices à l'œuvre dans le service public d'éducation comme le projet « 4D » de décentralisation du service de santé scolaire et des agences comptables.

La situation est inacceptable et nous met tou·te·s en souffrance : élèves comme personnels. Nous exigeons les moyens de faire notre travail dignement quoi qu'il en coûte !

Sortons la tête de l'eau !

Contre les politiques austéritaires et inégalitaires du ministre Blanquer, des réponses globales sont possibles :

- Une vraie revalorisation des salaires et des carrières pour toutes les catégories de personnels (passant par le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives), et non de simples primes
- Des baisses d'effectifs dans toutes les classes
- Des créations de postes et des recrutements massifs et pérennes dans tous les secteurs de l'Education
- Le maintien et l'amélioration des services de santé scolaire et de gestion au sein de l'EN.

Le SNEP-FSU, avec les organisations syndicales de l'Education CGT, FSU, FNEC FP FO, SNALC et Sud Education, appelle tous les personnels à s'engager dans la GREVE et à participer aux MANIFESTATIONS. (Voir dans chaque département les modalités et heures d'actions concrètes)

**TOUS
ENSEMBLE !**

Journée d'action interprofessionnelle le 4 février

Serge
Chabrol

Les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL ont décidé d'impulser un processus de mobilisations et d'initiatives en ce début d'année pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, contre la précarité.

Ce processus s'appuie sur les mobilisations professionnelles prévues (santé le 21 janvier, éducation nationale le 26, énergie le 28). Cette dynamique de convergences et de renforcement des luttes, débouchera sur un temps fort commun interprofessionnel de mobilisations et de grèves le 4 février 2021.

Il faut un véritable plan de relance combinant investissement public massif et soutien des revenus des plus fragilisés ou précaires. Les aides publiques aux entreprises doivent être assorties de conditions concernant le maintien de l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les exigences écologiques, etc.

Le plan de relance du gouvernement prend le chemin inverse. Il plonge une grande partie de la population et notamment la jeunesse dans la précarité et la pauvreté. Rien pour les petits salaires, (« hausse » du SMIC de moins de 1% !). Rien pour les « 1ers de corvée », exposés depuis le début de la pandémie. Rien pour les soignants qui dénoncent un plan Ségur au rabais. Rien pour l'ensemble des fonctionnaires dont le point d'indice reste gelé. Quant aux personnels de l'éducation, les raisons de leur colère sont dans l'appel au 26 page 3.

Le taux de chômage des jeunes a dépassé les 20%, nombre d'entre eux plongent dans l'extrême précarité. A cela s'ajoute la difficulté de suivre les cours à distance, la peur de l'échec et une détresse psychologique forte.

Par contre, les gagnants sont toujours les mêmes et les grandes entreprises les moins touchées par la crise seront celles qui bénéficieront le plus des baisses d'impôt. Leurs actionnaires continuent de toucher de forts dividendes !

Les réformes successives, contestées fortement, facilitent les licenciements et les suppressions de postes dans le privé comme dans le public.

Dans ce contexte, et ce n'est pas anodin, les attaques liberticides du gouvernement se multiplient.

Les organisations sus nommées estiment que la réponse aux besoins de toute la population, l'avenir de la jeunesse et la réussite de la transition écologique imposent la création de millions d'emplois, le partage et la réduction du temps de travail, une protection sociale forte, des services publics dynamisés, des libertés garanties...

Nous renvoyons au plan de sortie de crise élaboré par 20 organisations associatives et syndicales (voir site FSU). Les signataires y défendent 34 mesures pour répondre de concert aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels font face nos sociétés.

Ce plan s'attache à faire la démonstration qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et que ces alternatives sont crédibles, désirables et réalisables, à condition que les moyens politiques soient mis au service des objectifs de transformation sociale et de préservation de l'environnement.

Comme le titre Christian Guérin dans son édito : « le Monde de demain commence en janvier », ... si nous nous unissons et agissons pour ! Déjà le 26/01 et le 4/02 !



Béa
Bardin

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

N'hésitez pas à contester l'appréciation finale de la rectrice !

Tous les collègues qui ont eu leur RDV de carrière en 2019-2020 ont reçu, depuis le 5 janvier 2021, la proposition de l'avis final de la rectrice.

C'est à partir de cette date que débutent les voies de recours. C'est donc primordial d'en prendre connaissance et de contacter très rapidement les commissaires paritaires du SNEP-FSU Orléans-Tours.

Pour les PEPS, la lettre de contestation doit être adressée à la rectrice par voie hiérarchique (sous couvert du chef d'établissement).

Pour les collègues agrégé-e-s, les recours gracieux doivent être adressés au ministère à la DGRH B2-3 ou à recoursappreciationagreges2019@education.gouv.fr.

Les voies de recours peuvent être détaillées en quatre temps. Les échanges entre vous et les commissaires paritaires tout au long de ces étapes sont indispensables afin d'intervenir le plus efficacement possible.

1ère période :

Vous avez **30 jours** pour faire une **demande de révision** auprès de la rectrice (ou du ministre pour les agrégé-e-s) de la notification initiale. *Attention, si vous n'effectuez aucun recours lors de cette période, la proposition initiale deviendra définitive et vous ne pourrez plus faire appel !*

C'est donc l'**étape cruciale** des voies de recours à ne pas oublier dès maintenant.

2ème période :

- La rectrice (ou le ministre pour les agrégé-e-s) disposera de **30 jours** pour vous donner une réponse. Si vous ne recevez aucune réponse durant ces trente jours, cela équivaut à une réponse négative.

- En cas de réponse positive, vous aurez accès à une nouvelle appréciation et c'est cette appréciation qui sera définitive. Contactez les commissaires paritaires du SNEP-FSU afin de savoir si celle-ci est acceptable. Si c'est le cas, vos voies de recours s'arrêteront ici.

3ème période :

Si la réponse est négative ou si l'appréciation modifiée ne vous convient pas, vous effectuerez une **saisine** de la CAP (commission administrative paritaire) compétente (académique pour les PEPS et nationale pour les agrégé-e-s). Il faudra à ce moment là avertir les commissaires paritaires du SNEP-FSU Orléans-Tours en leur faisant parvenir votre fiche syndicale. Les commissaires paritaires pourront alors faire leur travail de vérification, suivre votre dossier afin de préparer votre défense en CAP.

4ème période :

Les commissaires paritaires siégeront en CAP contestation de l'appréciation des RDV de carrière et vous informeront de la décision finale qui sera définitive (vers avril).

Pour tout besoin d'informations supplémentaires et de conseils, adressez-vous à Béatrice Bardin : ba.bardin@orange.fr ou au 0786122352.

Stage carrière

Le SNEP 18 a profité de la semaine de l'EPS organisée par le SNEP national pour animer en visio deux soirées sur la carrière (RDV de carrière, avancement accéléré d'échelon, hors-classe, classe exceptionnelle et échelon spécial). Fort de cette expérience, le SNEP académique a prévu d'organiser courant mars un stage d'une demi-journée sur les mêmes thèmes. Il sera ouvert à l'ensemble des collègues de l'académie syndiqués et non syndiqués.

Les collègues intéressé-e-s peuvent contacter Béa Bardin : ba.bardin@orange.fr



MUTATIONS INTER 2021 : Quelques conseils...

Tous les collègues désirant changer d'académie et tous ceux qui sont en affectation obligatoire (stagiaires, réintégration...) ont effectué une demande de mutation inter.

Depuis le 14 janvier, il vous est possible de consulter votre barème sur I-Prof. En cas de désaccord avec le barème affiché, vous pouvez en demander la correction par écrit au rectorat en utilisant la fiche dialogue (**jusqu'au 29 janvier 14h**), joindre les éventuelles pièces complémentaires et revérifier si votre barème a bien été modifié. Aucune pièce justificative ne sera acceptée après le 29 janvier.

Le 1^{er} février le rectorat verrouillera les barèmes et les fera remonter au ministère.

Comme vous le savez, suite à la loi de transformation de la fonction publique qui a mis fin aux différentes commissions administratives paritaires académiques et nationales, les élus du SNEP-FSU n'ont pas, cette année, travaillé sur la vérification des vœux et barèmes et ne travailleront pas non plus sur l'amélioration du projet de mouvement inter.

Il est donc primordial que chaque demandeur vérifie attentivement son barème et interpelle le rectorat si besoin. Et pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'hésitez pas à envoyer votre fiche de suivi de mutation inter (cf site national SNEP) accompagné de votre liste de vœux au SNEP, à ba.bardin@orange.fr.

MOBILITÉ, CARRIÈRES : Vous avez dit LDG ???

La loi de transformation de la fonction publique a introduit au niveau de la fonction publique d'État des dispositions prévoyant l'élaboration de **Lignes Directrices de Gestion** par les administrations en matière de mobilité et de carrière. C'est ainsi que toutes les opérations de mutation et de promotion (changements d'échelon, de corps et de grade) sont organisées dans le cadre fixé par les LDG ministérielles, elles-mêmes déclinées au niveau académique.

Concernant les LDG carrières, la partie commune à l'ensemble des corps pose le principe de procédures de promotion transparentes (**alors que le rectorat ne nous donne plus aucune information**) s'appuyant sur des orientations et des critères généraux connus : prise en compte de la valeur professionnelle (**le mérite pour qui ?**) et des acquis de l'expérience professionnelle, prévention des discriminations, équilibre femme-homme (**il y a encore du travail...**), égalité de traitement des personnels en situation de handicap, prise en compte de la diversité des environnements professionnels (représentativité des disciplines et spécialités, de l'exercice dans le supérieur, de l'activité syndicale).

Concernant les LDG mobilité, elles sont censées favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle de

l'ensemble des personnels en leur offrant la possibilité de parcours diversifiés tout en veillant au respect des enjeux de continuité et de qualité du service public de l'enseignement en France et à l'étranger. Les différents processus de mobilité s'articulent, pour l'ensemble des corps du ministère, autour de principes communs : transparence des procédures (**sans communication, pas de transparence**), traitement équitable des candidatures (**pas vraiment quand on regarde le résultat des mutations intra dans certaines académies...**), prise en compte des priorités légales de mutation (**qui exclut de fait certaines situations de collègues**), recherche de l'adéquation entre les exigences des postes et les profils et compétences des candidats.

Vous l'aurez compris, le ministère se cache derrière de belles phrases toutes faites et espère ainsi que la profession retrouve confiance en son administration. Le SNEP-FSU continue d'exiger transparence et équité de traitement sur l'ensemble du territoire en intervenant régulièrement aux niveaux ministériel et académique.

Ne baissons surtout pas les bras et continuons d'interpeller l'administration pour obtenir des explications !



Une profession rassemblée, combative, dynamique, qui porte des propositions concrètes ... ça pèse !

Tu n'es pas encore syndiqué-e ?

REJOINS vite le SNEP FSU Voir page 8

Tu bénéficieras d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation

Finir en rupture conventionnelle, une bonne idée ?

Avec des conditions d'enseignement de plus en plus difficiles, accentuées par les conditions sanitaires actuelles, certains collègues de l'académie souhaitent cesser plus tôt leur activité.

Le dispositif carrière longue s'épuise et ne concerne que peu de collègues. Le départ anticipé pour mère de 3 enfants avec la décote est peu attrayant. La mise en disponibilité est aussi possible en attendant 62 ans mais encore faut-il pouvoir vivre sans ressources jusqu'au versement de la pension.

Mais l'Etat dans le cadre de la loi du 6 août 2019 dite de modernisation de la FP, pour faire comme dans le privé, a ouvert le droit de quitter l'EN avec une indemnité, depuis janvier 2020. Certains croient que cette possibilité leur permettrait de tourner la page plus vite tout en percevant une allocation de

chômage jusqu'à 62 ans. **Oui MAIS !**

Le versement de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) liée à l'ancienneté est défini par convention mais dépend des moyens alloués au Rectorat. L'indemnité est inférieure et remplace celle de départ volontaire (IDV) pour reprise ou création d'entreprise.

Le départ signifie radiation des fonctionnaires sans trimestre validé pour la retraite de l'Etat jusqu'à l'âge légal et Pension réduite. La période de chômage donne droit à Pension du Régime Général et Complémentaire désavantageuses.

Les droits au versement d'une allocation chômage jusqu'à la retraite dont les conditions se sont durcies depuis peu, ne sont ouverts qu'après constitu-

tion d'un dossier auprès de l'UNEDIC pour s'assurer d'une reconversion professionnelle.

Cette possibilité offerte aux fonctionnaires ne doit pas être choisie à la légère et les militants du SNEP sont présents pour aider à étudier chaque dossier. L'administration plutôt que de favoriser le départ des agents devrait revenir à la CPA (cessation progressive d'activité), à des aménagements de fin de carrière, permettre la reconversion.

Le SNEP FSU demande de revenir à la retraite à 60 ans au lieu de vouloir le départ à 63, voire plus.

Christine Chafiol,
responsable retraité-e-s au BA

Des collègues mènent l'enquête !

Dans notre bulletin de juin, nous avons donné la parole à deux collègues du collègue P. Eluard de Chalette (45) qui avaient réalisé une enquête sur EPS et confinement.

Julien et Antoine récidivent et relancent une enquête intitulée « *Déconfinement mais des confinements... EPS, dis-nous qu'est ce qui a changé ?* »

L'objet de ce second questionnaire est d'obtenir une vision la plus globale possible de nos EPS pendant ce semi confinement, une façon de faire un bilan de cette période.

Ce n'est pas une enquête syndicale du SNEP-FSU (nous aurions certainement formulé différemment des questions, en aurions sans doute posé d'autres, ...). Pour autant nous avons décidé d'aider nos collègues dans leur entreprise en informant tous les collègues de l'académie qui reçoivent ce bulletin.

Toutes celles et tous ceux qui sont intéressé-e-s trouveront cette enquête avec le lien suivant : <https://framaforms.org/deconfinement-mais-des-confinements-eps-dis-nous-quest-ce-qui-a-change-1610059170>

Le SNEP-FSU 28 à la rencontre d'un député.

Lors de la semaine de l'EPS du 7 au 11 décembre, le SNEP 28 a écrit à tous les parlementaires et à la presse du département.

Le député Philippe Vigier (4^{ème} circo) a souhaité nous rencontrer. Un état des lieux académique et départemental lui a été présenté montrant aussi bien sur la rentrée précédente que la future, que, malgré un nombre croissant d'élèves, le budget, voté par les parlementaires, entraîne des suppressions de postes et donc une augmentation du taux d'encadrement élèves/classe. En ce qui concerne l'EPS, nous lui avons montré que depuis plusieurs années le département perdait chaque année de 1 à 5 postes de professeurs et que cela avait des incidences sur le travail en équipes pédagogiques mais aussi sur le sport scolaire.

Nous avons terminé notre intervention sur les différentes enquêtes montrant la perte des capacités physiques de nos élèves, le nombre croissant d'élèves ne pratiquant aucune activité autre qu'à l'école, avec les retombées sur leur santé.

Pour ces raisons, le SNEP-FSU préconise 10 mesures d'un plan d'urgence

pour augmenter l'activité physique et sportive des jeunes.

M. Vigier reconnaît l'importance de l'EPS dans le système scolaire et estime que la vision qu'ont les professeurs d'EPS des élèves est primordiale car ils ont une autre approche avec eux.

Mais il pense difficile d'augmenter les horaires car les EDT des élèves sont déjà fournis.

Pour augmenter la pratique sportive, il propose soit d'ouvrir au périscolaire (quid des edt qu'il estime déjà très lourds !?), soit d'augmenter le nombre d'associations sportives/clubs où pourraient intervenir les professeurs d'EPS, ce qui permettrait à ceux-ci d'avoir un revenu supplémentaire, argumente-t-il.

Nous avons dit notre désaccord avec ces propositions.

On retrouve la stratégie des 2S2C et la confusion entre scolaire, péri scolaire, extra scolaire.

Quant à faire intervenir les professeurs d'EPS en plus de leur temps de travail dans des clubs pour des raisons financières, nous y opposons la revalorisation de leur salaire.

Nous espérons que cette discussion se poursuivra avec nos autres parlementaires.

Christian Guérin

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Michel DELLA MALVA 13 allée des Chênes 18570 LE SUBDRAY

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire		
	Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1 Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2 Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	59 € 73 € 88 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4 Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5 Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6 Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	103 € 117 € 132 € 146 €							
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €	Abonnement Bulletin						
	Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €	Autre contractuel (CDD)		30 €	Non syndiqués		60 €				
	Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation		102 €	Institutions/Associations		60 €				
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			Etudiants STAPS		20 €				
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1 Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2 Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	51 € 68 € 83 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4 Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5 Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	94 € 103 € 117 € 134 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 Supérieur à 2 900 € →groupe 10	148 € 160 € 168 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	<div style="border: 1px solid #00a0e3; padding: 5px; font-size: 0.8em;"> CREDIT D'IMPOT Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. <i>Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.</i> </div>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB		
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>		